

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 18 février 2019 à 18 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Meagan Reid, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 15 février 2019 remis à tous les conseillers, ce même jour

Est absent : Dany Langlois

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent : David Fournier, directeur général

2019-042 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 18 février 2019. Il est 18 h 04.

0 personne présente dans la salle.

ADOPTÉ

2019-043 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2019-044 DÉMOLITION – ÉDIFICE 248 WARNER (ANCIEN BUREAUX ADMINISTRATIFS DE CASCADES)

CONSIDÉRANT que l'édifice du 248 rue Warner (anciens bureaux administratifs de Cascades) fait partie de la zone du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU quant à la demande de démolition de l'édifice.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise la démolition de l'immeuble à bureaux situé au 248, rue Warner (lot 5 902 147).

ADOPTÉ

2019-045 SIGNATURES – AVIS DE CONTAMINATION LOT 4 181 936 ET PARTIE DU LOT 4 181 297

CONSIDÉRANT la réception d'une étude de caractérisation révélant la présence de contaminants excédant les valeurs limites réglementaires sur le lot 4 181 936 et sur une partie du lot 4 181 297, le 1^{er} février 2019.

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un avis de contamination doit être inscrit au registre foncier.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville requiert l'inscription de l'avis et que la mairesse, Lyne Boulanger, et le secrétaire-trésorier, Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville cet avis de contamination sur le lot 4 181 936 et sur une partie du lot 4 181 297. **ADOPTÉ**

2019-046 ADJUDICATION DE CONTRAT – GÉOLOCALISATION – VÉHICULES MUNICIPAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le Ville adjuge le contrat d'installation et de support d'un système de géolocalisation à la firme Astus pour un montant de 8944 \$ excluant les taxes pour l'achat des équipements et un montant mensuel de 320 \$ pour le support. **ADOPTÉ**

2019-047 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 18 h 47. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2019-046	Adjudication de contrat – Géolocalisation – Véhicules municipaux